

DEPARTEMENT  
SAONE ET LOIRE  
COMMUNE  
SERLEY

PROCES VERBAL  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 22 JUIN 2023

Le Comité syndical du SICED BRESSE NORD s'est réuni à la salle des Fêtes de Serley le 22 juin 2023 à 18H15.

Nombre de conseillers en exercice : 92	Nombre de conseillers excusés : 5
Nombre de conseillers présents : 54	Nombre de conseillers absents : 27
Nombres de pouvoirs : 6	

Secrétaire de séance : M. MERCEY BON Jean-Claude

**Monsieur le Président ouvre la séance à 18h15.**

Il remercie l'ensemble des participants ainsi que les journalistes de leur présence.

**I. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS**

**Commandes signées par le Président**

Objets	Prestataires	Dates de signature	Montants TTC
GEOLOCALISATION DES 5 BOM	SIMPLICITI	28/04/2023	27 766,80€
PRESTATION D'ARCHIVAGE	CENTRE DE GESTION 71	11/05/2023	13 300,00€
CABLAGE INFORMATIQUE	SOCHALEG	05/05/2023	12 213,72€
DISQUES DE TRI	CHRIS AND CO	15/05/2023	6 150,65€
IMPRESSION LIVRETS EXPLICATIFS	IMPRIMERIE GUINARD	15/05/2023	5 847,60€
FOURNITURE DE BACS ROULANTS	ESE	16/05/2023	826 839 ,67€
REPARATION FUITE HUILE MOTEUR	GARAGE MAGNIN	22/05/2023	14 214,35€
REPARATION GRUE PK18002EH	PIN HYDRO SERVICES	11/05/2023	2 545,19€
HUILES BP 2023	DOLARD	19/05/2023	6 591,37€
OUTILS DECHETERIE	CETECO	22/05/2023	2 517,77€
AUTO COLLANT MEMO TRI BAC JAUNE	ADHEPRINT	23/05/2023	6 470,40€
POSE AUTOCOLLANTS BAC JAUNE	ESE	24/05/2023	13 739,27€
FOURNITURE DE BACS ROULANTS	ESE	01/06/2023	519 223,96€

M. le Président précise aux membres du Comité syndical que la prestation de pose des autocollants « guide de tri » sur les bacs jaunes pour obtenir le soutien financier de CITEO, réalisée par la société ESE, n'a pas été prévue au marché initial, tout comme la mise à disposition d'un chariot élévateur pour décharger les bacs des camions lors des livraisons au siège du SICED. Un avenant devra être finalisé pour acter ces 2 modifications au marché conclu avec ESE. Il sera présenté lors du prochain Comité syndical.

**Décisions financières signées par le Président**

Néant

**II. ADMINISTRATION GENERALE**

**II-1) Installation d'une déléguée au sein du Comité syndical**

L'assemblée prend acte de l'installation de Mme Annick BONIN pour remplacer M. Florent CHAUX, démissionnaire, représentant la commune de Saint-Germain-du-Bois.

## **II 2) Désignation du secrétaire de séance**

Après en avoir délibéré, M. le Président demande au Comité Syndical :

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret
- de désigner M. MERCEY BON Jean-Claude comme secrétaire de séance

**Adoption à l'unanimité**

## **II-3) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2023**

Le procès-verbal du Comité Syndical de la séance du 27 avril 2023 est soumis à approbation.

**Adoption à l'unanimité**

## **II-4) Présentation du rapport annuel d'activités du SMET 71 exercice 2022 - mars 2023**

Présentation : M. Laurent PARADIS

Le rapport porte sur l'unité de tri, méthanisation, compostage et l'installation de stockage de déchets non dangereux.

En 2022 le SMET compte 9 collectivités adhérentes :

- CA Grand Chalon
- CA Mâconnais Beaujolais Agglomération
- CA Beaune Côte et Sud
- SIVOM du Louhannais
- SIRTOM de Chagny
- SICED Bresse Nord
- CC entre Saône et Grosne
- CC Maconnais Tourangeois
- CC Sud Côte Chalonnaise

Soit 342 communes avec une population totale de 363 489 habitants.

L'évolution du SMET en 2022-2023 a porté sur l'appel d'offre pour le centre de Torcy et l'adhésion de la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau.

Un casier a également été créé, et un incendie important a impacté l'usine (dont la cause serait due à l'échauffement d'un roulement).

### **a) Bilan des Tonnages**

- Les flux 2022 ECOCEA + ISDND représentent 96 966 tonnes. Le périmètre du SMET est stable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; une tendance à la baisse est constatée sur les deux principaux types de déchets réceptionnés (en kg/an/hab pour les OMR et les DNR),
- Le SICED Bresse Nord a apporté 5 150 tonnes en OMR en 2022, soit une diminution de 1,57%,
- Les DNR (divers non recyclables) apportés par le SICED représentent 1 070 tonnes, soit une baisse de 9,4%.

On constate une forte diminution. Ceci s'explique par les actions déployées en déchèteries.

- Mise en place de nouvelles filières de collecte ou généralisation (plastiques, plâtre...),
- Formations et sensibilisation des gardiens,
- Renforcement des contrôles.

Le total des DNR adhérents représente : 13 589 tonnes.

### **b) Unité de tri- méthanisation compostage ECOCEA**

Total des flux entrants ECOCEA : 79 653 tonnes.

L'usine ECOSEA a terminé sa 7<sup>ème</sup> année de fonctionnement. Les performances sont encore en progression par rapport aux années précédentes.

L'installation a traité 68 831 tonnes d'ordures ménagères en 2022.

Le tonnage correspond à plus de 97 % des ordures ménagères apportées et est en progression constante depuis les cinq dernières années.

Le compost a été valorisé à 100 % par la Coopérative Bourgogne du Sud.

### **c) Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)**

La répartition des flux 2022 ISDND représente 56 920 tonnes.

Le tonnage est sensiblement inférieur (- 7,5%) au tonnage annuel maximal autorisé (61 500 tonnes pour 2022).

L'exploitation de l'ISDND de Chagny s'est poursuivie dans la continuité des années précédentes :

- 56 920 tonnes de déchets non dangereux principalement issus des ménages du territoire ont été enfouis. Le chiffre est inférieur au tonnage autorisé annuel, ce qui permet de ménager la durée de vie du casier en exploitation (casier F),
- La centrale de cogénération et le transport ont valorisé plus de 75 % du biogaz capté,
- L'année 2022 a été particulièrement sèche. Les conditions météo ont eu un impact sur la production de lixiviats.

#### **d) Actions de prévention structurantes :**

En 2022, le SMET a initié ou poursuivi plusieurs actions révélant de la communication et de la prévention des déchets, conformément au cadre du partenariat signé en 2019 entre la SMET 71 et l'ADEME pour une durée de 3 ans :

- Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques,
- La société Bourgogne Recyclage a été retenue pour exploiter le site de Torcy qui ouvrira au printemps 2024,
- Tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, mise en œuvre au 31 Décembre 2023,
- Actions sur les déchets non recyclables,
- Information des gardiens de déchèteries,
- Développement des filières REP en déchèteries. 4 filières doivent être déployées en 2023 :
  - Filière jouets
  - Filière articles de sport et loisirs
  - Filière articles de bricolage
  - Filière produits et matériaux de construction

#### **e) Bilan financier**

La principale ressource du SMET 71 est la redevance calculée en fonction du tonnage apporté par les adhérents pour le traitement des déchets de leur territoire.

Le syndicat dispose également de ressources annexes composées principalement de la vente de biométhane à TERREAL et du traitement des déchets industriels banals.

Afin de sécuriser l'équilibre économique du syndicat, depuis le 01 janvier 2020, le tarif de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) et les déchets non recyclables (DNR) pour les adhérents est scindé en deux parts respectives de 50% se composant d'une part fixe, et d'une part variable calculée en fonction des tonnages réels apportés par chaque adhérent.

Lors de la séance du 14 décembre 2021, le Comité syndical a décidé de fixer pour 2022 le coût à la tonne du traitement des OMR, à 101,81€ et des DNR à 93,63 € (hors TVA et hors TGAP) pour les adhérents, et de scinder ce tarif en 2 parts respectives de 50 % se composant :

- D'une part fixe d'un montant total de 4 450 K€,
- D'une part variable calculée en fonction des tonnages réels apportés par chaque adhérent.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) s'est élevée pour 2022 à 45 € HT/t. Elle est passée à 52 € HT/t au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La TVA s'applique en sus de ces montants.

Dépenses de fonctionnement .....	13 401 766,18 €
Recettes de fonctionnement .....	13 810 266,34 €
Dépenses d'investissement .....	3 531 336,25 €
Recettes d'investissement.....	3 640 482,24 €

#### **f) Conclusions générales**

En 2022, le SMET 71 a assuré la continuité de traitement de 96 966 tonnes de déchets principalement issus des ménages de son territoire : Environ 73 % des ordures ménagères résiduelles, 14 % des déchets non recyclables issus des déchèteries, et 10 % des déchets verts (les 3 % restant étant des DIO, balayures ainsi que des DIB).

Le volume global de déchets pris en charge par le SMET sur ses installations a baissé de 3 % par rapport à 2021, avec une diminution particulièrement marquée de la production de déchets non recyclables des déchèteries.

Pour traiter ces déchets, les 2 installations du SMET 71 :

- L'usine ECOCEA de tri méthanisation-compostage de OMR, exploitée par TIRU,
- L'installation de stockage des déchets non dangereux exploitée en régie.

s'inscrivent dans une démarche quotidienne d'amélioration continue.

Le bilan 2022 sur les deux installations est globalement positif :

- L'usine ECOCEA a traité plus d'ordures ménagères que les années précédentes, et, malgré des aléas techniques d'exploitation, valorisé davantage de biométhane. Par ailleurs, la valorisation des sous-produits tels que le compost et les métaux a été favorisée par le contexte économique.

- L'exploitation du centre de stockage s'est poursuivie dans la continuité, avec une volonté concrète d'intégrer le site dans son environnement. Le tonnage des déchets enfouis s'est avéré inférieur au tonnage réglementairement autorisé, ce qui permet de ménager d'autant la durée d'exploitation. Les travaux préparatoires à l'extension en réhausse ont par ailleurs commencé fin 2022.

Le bilan environnemental des deux installations est positif.

Le SMET est désormais tourné vers l'objectif 2025, première échéance du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets dans lequel s'inscrivent la rapide baisse des tonnages enfouis autorisés, croisé à la très forte hausse de TGAP à cet horizon, qui sont désormais le principal défi à relever à court terme.

Le rapport complet du SMET 71 est disponible pour consultation au bureau du SICED.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **II-5) Approbation du rapport annuel d'activité du service de collecte et d'élimination des déchets - Exercice 2022**

Présentation : M. Raphaël DEBRUNE et Mme Emilie DUCLET.

#### **a) Territoire du SICED BRESSE NORD**

- 46 communes et 30 291 habitants,
- Surface 730 km<sup>2</sup>,
- Densité 41,5 hab / km<sup>2</sup>.

#### **b) Collecte des ordures ménagères résiduelles provenant des ménages.**

- 30 291 habitants desservis,
- 5 150 tonnes collectées, soit 170 kg / habitants desservis,
- Evolution 2021 / 2022 :
  - 2021 : 173kg / hab
  - 2022 : 170kg / hab

82 tonnes ont été collectées en moins sur l'année 2022 par rapport à 2021. La quantité d'ordures ménagères a diminué de 1,56 %.

Comparaison de la production des ordures ménagères :

- Données SICED 2022 : 170 kg / hab,
- Données Départementales : 196 kg / hab,
- Données Nationales : 248 kg / hab.

#### **c) Collecte sélective des emballages ménagers**

2 817 tonnes collectées

Les refus de tri correspondent à 6,16 % du tonnage total collecté.

Évolution de la collecte sélective 2021 / 2022.

- 38 tonnes, soit – 1,33 %,
- La collecte d'aluminium a augmenté de 7,87 tonnes, soit + 97,76 %,
- La collecte de cartonnets a augmenté de 46,63 tonnes, soit + 8,22 %,
- La collecte des journaux magazines a diminué de 113,92 tonnes, soit – 20,64 %,
- Les refus de tri ont diminué de 18,22 tonnes, soit – 9,5 %.

#### **d) Collecte en déchèteries**

6 déchèteries, 6 667 tonnes collectées (hors gravats).

Répartition de la fréquentation des déchèteries :

- Ouroux sur Saône 22 %,
- Saint-Germain-du-Plain 18 %,
- Saint-Martin-en-Bresse 16 %,
- Pierre-de-Bresse 13 %,
- Saint-Germain-du-Bois 18 %,
- Dampierre-en-Bresse 13 %.

Evolution en 2021/2022 : – 666 tonnes

La collecte des cartons a diminué de 50 tonnes.

La collecte des déchets verts a diminué de 133 tonnes.

La collecte des DNR a diminué de 110 tonnes.

La collecte des déchets bio DDS a diminué de 4 tonnes.

e) **Collectes spécifiques**

- Collecte des textiles

Le SICED a passé une convention de partenariat avec l'association Relais Bourgogne pour la collecte du textile, linge, et chaussures usagées.

Collecte 2022 : 83 tonnes soit 2,74 kg / hab.

Les tonnages collectés sont triés sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

- Collecte DEEE

Evolution 2021-2022 : -52,73 tonnes, soit -13,68 %.

- Recyclerie

La recyclerie a débuté son activité à Branges en Avril 2014.

3 conteneurs étaient à sa disposition en 2022 dans les déchèteries de Saint-Martin-en-Bresse, Dampierre-en-Bresse et Ouroux-sur-Saône, afin de pouvoir détourner les déchets récupérables, réparables.

En 2022, la recyclerie a collecté 6,53 tonnes sur les 3 déchèteries.

Pour information, les habitants du territoire SICED ont déposé sur le site de Branges 6,188 tonnes d'apports et l'ALCG a procédé à des enlèvements sur rendez-vous pour 1,62 tonnes, ce qui représente pour l'ALCG un total de 14,34 tonnes collectées sur notre territoire.

f) **Evolution des collectes**

	2021	2022
OMR	5 232,00 t	5150,00 t
Emballages	2 855,00 t	2817,00 t
Déchèteries	7 333,00 t	6667,00 t
Textiles	81,90 t	83,00 t

14 717 tonnes de déchets collectés dont 75 % orientés en valorisation matière biologique et énergétique.

g) **Indicateurs financiers.**

Présentation : M. Laurent PARADIS

**Activités et modalités d'exploitation :**

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services réagi par des marchés publics et conventions.

**Compte administratif 2022 :**

**Section de fonctionnement**

Recettes :	+ 3 429 306,89 €
Dépenses :	- 3 492 399,90 €
Report N-1	+ 715 764,00 €
	<hr/>
	+ 652 670,99 €

**Section d'investissement**

Recettes :	+ 760 020,56 €
Dépenses :	- 365 266,52 €
Report N-1	+ 146 704,51 €
	<hr/>
	+ 541 458,55 €

**RAR section investissement**

Dépenses	- 379 971,00 €
Recettes	+ 0,00 €
	<hr/>
	- 379 971,00 €

<b>Résultat CUMULÉ</b>	+ 652 670,99 €
	+ 541 458,55 €
	- 379 971,00 €
	<hr/>
	+ 814 158,54 €

**Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget (€)</b>	<b>Réalisé (€)</b>
011	Charges à caractère général	2 098 060,00	1 929 907,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 218 800,00	1 168 174,31
65	Autres charges de gestion courante	106 269,00	100 042,72
66	Charges financières	12 805,00	9 646,29
67	Charges exceptionnelles	2 600,00	0,00
022	Dépenses imprévues	9,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	203 710,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	251 829,00	284 629,22
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 894 082,00</b>	<b>3 492 399,90</b>

**Evolution des principaux postes de dépenses**

<b>PRESTATIONS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Evolution (%)</b>	
Traitement ordures ménagères + déchets non recyclables	807 013,62 €	829 545,10€	+ 2.80%	
Achat carburant	197 698,00 €	289 875,55€	+46.60%	
Frais/conditionnement des collectes sélectives	106 860,00€	122 239,25€	+14.40%	
Collecte et traitement Déchets Diffus Spécifiques	10 995,44 €	13 320,32€	+21.10%	
Transport déchets recyclables vers site de tri	38 033,99 €	39 590,82€	+4.10 %	
Traitement déchets verts	<i>Broyage Déchets verts</i>	24 570,00€	18 756,00€	-23.70 %
	<i>Compostage agricole</i>	9 701,56€	13 468,86€	+38.80%
	<i>Compostage externalisé</i>	11 629.83 €	16 232,61€	+39.60%
Traitement bois	<i>Broyage</i>	16 087,00 €	17 325,07€	+7.70%
	<i>Transport, Traitement</i>	38 446,77 €	27 473.84€	-28.50%
Fourniture de pneumatique	20 648,70 €	18 849,68€	-8.70 %	
Location entretien des équipements de protection individuelle	7 436,26 €	10 673,36€	+43.50%	
Prestations entretien matériels roulants (réparations véhicules, contrôles techniques, visites sécuritaires...)	84 409,73 €	62 651,47€	-25.80 %	

<b>Recettes de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget (€)</b>	<b>Réalisé (€)</b>
73	TEOM	2 459 856,00 €	2 457 618,00 €
70	Redevance spéciale	110 000,00 €	156 605,26 €
70	Ventes produits recyclables	270 000,00 €	325 344,98 €
74	Soutiens Eco-organismes	270 000,00 €	365 874,24 €
70	Remboursement sur budget annexe	40 000,00 €	43 524,75 €
70	Vente de composteurs (vente matériels occasion, composteurs, indemnités sinistres...)	1 500,00 €	4 256,00 €
013	Remboursements maladie	6 280,00 €	11 650,61 €
77	Produit des cessions	0,00 €	32 803,84 €
75/74/77	Autres	1 510,00 €	12 457,29 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	575 964,65 €	715 764,00 €
042	Opérations d'ordre	19 172,00 €	19 171,92 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 754 282,65 €</b>	<b>4 145 070,89 €</b>

Les modalités de calcul de la TEOM : 2 taux différenciés selon le service rendu

<b>ZONES</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
1 : collecte en porte à porte	10,47 %	10,99 %
2 : collecte en points de regroupement	7,89 %	8,28 %

#### Recettes de matériaux :

<b>Matières</b>	<b>2021 Moyenne prix de rachat trimestriel</b>	<b>2022 Moyenne* prix de rachat trimestriel</b>	<b>Variation en %</b>
Verre	21 €/tonne	26 €/tonne	+24 %
Aluminium	131 €/tonne	573 €/tonne	+337 %
Acier	173 €/tonne	143 €/tonne	-17 %
Plastique	233 €/tonne	396 €/tonne	+70 %
Carton PAV	100 €/tonne	67€/tonne	-33 %
Carton déchetteries	121 €/tonne	92 €/tonne	-24 %
Ferraille	198 €/tonne	144 €/tonne	-27 %
Journaux magazines	50 €/tonne	81 €/tonne	+62 %

#### Répartition des dépenses et des recettes d'investissement :

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget (€)</b>	<b>Réalisé (€)</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	85 000,00	55 293,13
20	Immobilisations incorporelles	1 300,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	883 387,00	217 808,56
23	Immobilisations en cours	9 000,00	3 936,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 172,00	19 171,92
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 007 859,00</b>	<b>296 209,61</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget (€)</b>	<b>Réalisé (€)</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	68 415,00	71 391,34
16	Emprunts et dettes assimilés	404 000,00	404 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	146 705,00	146 704,51
021	Virement de la section de fonctionnement	203 710,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	251 829,00	284 629,22
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 074 559,00</b>	<b>906 725,07</b>

**Tarifs 2022 des différentes prestations :**

<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIFS 2021</b>	<b>TARIFS CONSTATÉS SUR LES DERNIERES FACTURES 2022</b>
Déchets non recyclables Centre de Stockage - Chagny	90,90 € HT/tonne TGAP 37€ HT/tonne = 127,90 € HT/ tonne	93,63 € HT/tonne TGAP 45 € HT/tonne = 138,63 € HT/tonne
Ordures ménagères ECOCEA - Chagny	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part fixe (50 %) 237 205 €</li> <li>Part variable (50 %) 90,90 € HT/tonne + TGAP 37 € HT/tonne = 127,90 € HT/tonne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part fixe (50 %) 265 670 €</li> <li>Part variable (50 %) 93,63 € HT/tonne + TGAP 45 € HT/tonne = 138.63 € HT/tonne</li> </ul>
Transport des matières recyclables des déchetteries aux sites de tri	23 € HT/tonne ferraille 28 € HT/tonne papiers-cartons	23 € HT/tonne ferraille 28 € HT/tonne papiers-cartons
Frais de tri/conditionnement papier-carton déchetteries	35,50 € HT/ tonne	35,50 € HT/ tonne
Frais de tri/conditionnement cartonnets/briques alimentaires	35,50 € HT /tonne	38,27 € HT /tonne
Frais de tri/conditionnement Emballages plastique	235,00 € HT/ tonne	253,33 € HT/ tonne
Frais de tri/conditionnement Emballages métalliques	95,60 € HT/ tonne	103,06 € HT/ tonne
Collecte/transport/traitement des Déchets Diffus Spécifiques	210 € HT /tonne hors TGAP	220 € HT /tonne hors TGAP
Phytosanitaire (hors TGAP)	1 290 € HT/tonne	1 370 € HT/tonne
Acides	910 € HT/tonne	1 200 € HT/tonne
Bases	910 € HT/tonne	1 200 € HT/tonne
Produit labo/chlorate	2 490 € HT/tonne	2 650 € HT/tonne
Aérosols	1 190 € HT/tonne	1 200 € HT/tonne
Pâteux	430 € HT/tonne	440 € HT/tonne
Liquides	480 € HT/tonne	490 € HT/tonne
Non identifié	1 590 € HT/tonne	1 700 € HT/tonne
Broyage déchets verts	280 € HT/heure broyage + forfait déplacement de 175 € HT	295 € HT/heure broyage + forfait déplacement de 195 € HT
Broyage Bois	250 € HT /heure broyage + forfait déplacement de 450 € HT	250 € HT /heure broyage + forfait déplacement de 450 € HT
Transport + traitement bois broyé	37 € tonne	39 € /tonne
Collecte et traitement des huiles moteur	95 € HT/tonne	95 HT/tonne
Compostage déchets verts	8,50 € HT/ tonne	8,50 € HT/ tonne
Traitement plastique dur		49,00 € HT/tonne
Traitement placoplâtre		175 HT/ tonne



## h) Indicateurs complémentaires - Sur la prévention des déchets :

### 1) Les actions réalisées en 2022

- 10 articles sur le JSL et l'indépendant
- 101 publications Facebook au total, ainsi que 123 personnes ont aimé cette page
- 37 chroniques Radio Bresse enregistrées en partenariat avec le SIVOM du Louhannais

### 2) Sensibilisation à la prévention des déchets

- 1 Animation scolaire
- 3 foires (foire du Renouveau à St-Germain-du-Bois, foire aux plantes rares et fête du Parc à Pierre-de-Bresse)

### 3) Stop Pub

- Environ 300 Stop-pub ont été distribués par le biais des communes, de la Poste et suite à des demandes directes

### 4) Réemploi

- 6,53 tonnes de collectés en déchèteries pour la Ressourcerie de Branges

### 5) Gaspillage Alimentaire

- Des Flyers ont été mis à disposition des usagers pendant les foires
- 1 chronique Radio Bresse sur le batch cooking

### 6) Le compostage domestique

- 158 composteurs vendus (depuis 2012 : 3 496 composteurs vendus)
- Sensibilisation sur les foires

### 7) CITEO contrat d'objectifs :

Ce contrat d'objectifs est composé de différentes actions :

- Réalisation d'un kit de communication spécial foire - retardé
- Choix des contenants à prêter à l'association organisatrice – retardé
- Prêt du kit communication avec les contenants – retardé
- Vérification de la qualité de tri - retardée
- Achat de nouvelles colonnes - annulé
- Modification des ouvertures des colonnes aériennes
- Installation des nouvelles colonnes – annulée
- Pose des autocollants sur les colonnes
- Envoi de courrier à chaque foyer pour les futures extensions de consignes de tri
- Mise à jour du Mémo de tri
- Information et sensibilisation des équipes de collectes
- Information et sensibilisation du personnel du bureau ainsi que les Elus
- Information et sensibilisation des mairies et communautés de communes
- Information dans les journaux locaux

## **Adoption à l'unanimité**

## **II-6) Approbation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public assainissement non collectif 2022**

Présentation : M. Nicolas VILAIN.

### **a) Caractéristiques techniques du service**

Entre 2015 et 2018, le SPANC a animé un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur son territoire. Des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ont permis de financer un programme de réhabilitation de 377 installations d'assainissement.

### **1) Prestations assurées dans le cadre du service**

Le service d'assainissement non collectif assure les missions suivantes :

Missions obligatoires :

- Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, complété par une contre visite si cela est nécessaire
- Les contrôles diagnostics de l'existant
- Les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien, réalisés après un premier contrôle (diagnostic ou neuf) et effectués tous les 6 ans
- Les contrôles réalisés dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

Missions facultatives :

- L'entretien - vidange des installations d'assainissement non collectif pour les personnes souhaitant utiliser ce service
- L'animation et la coordination de programmes de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

**2) Activité du service**

Le nombre des contrôles effectués dans le cadre du service est établi dans le tableau suivant :

Prestation		2021	2022	Variation
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation neuve	74	50	-32 %
	Contrôle de conception d'installation réhabilitée	68	67	-1 %
	Contrôle de bonne exécution d'installation neuve	36	44	+ 22 %
	Contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	97	114	+ 18 %
	Contre visite suite au contrôle de bonne exécution	0	0	/
	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	650	638	-2 %
	Contrôle de vente	266	207	-22 %
	Contrôle de vente	266	207	-22 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 191</b>	<b>1 120</b>	<b>-6 %</b>	

La diminution des contrôles provient de la situation générale (baisse des demandes de permis de construire).

**b) Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service :**Redevances appliquées pour le service de contrôle

Date de la délibération	Objet	Montant de la redevance / acte
02 décembre 2021 (Pour la tarification de 2022 uniquement)	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	100 €
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	80 €
	Contre visite suite au contrôle de bonne exécution	80 €
	Diagnostic périodique de bon fonctionnement	115 €
	Diagnostic dans le cadre de la vente	120 €
	Avis sur certificat d'urbanisme	80 €
	Refus diagnostic, contrôle de bon fonctionnement	575 €
	Redevance pour non réalisation des travaux suite à l'achat d'un bien immobilier	900 €
	Redevance pour visite d'inspection avec passage caméra	150 €
12 mars 2015	Etude de définition de filière (programme d'aide)	300 €

Les recettes liées à l'exploitation du service

Type de la recette	Année 2021	Année 2022	Variation
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	14 200 €	11 700 €	-18 %
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée et contre visite	6 650 €	12 640 €	+ 90 %
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	59 800 €	73 370 €	+ 23 €
Contrôle dans le cadre de la vente d'un bien immobilier	31 920 €	24 840 €	-22 %
<b>TOTAL</b>	<b>112 570 €</b>	<b>122 550 €</b>	<b>+ 9 %</b>

**Redevances appliquées pour le service d'entretien vidange**

Désignation des prestations programmées	PRESTATIONS PROGRAMMEES (dans les 2 mois)	PRESTATIONS URGENTES
	Prix unitaire / acte (du 01/01/2022 au 31/12/2022)	Prix unitaire / acte (du 01/01/2022 au 31/12/2022)
Vidange d'une fosse de 0 à 2 000 litres	143 €	255 €
Vidange d'une fosse de +2 000 litres à 5 000 litres inclus	166 €	272 €
M3 supplémentaire vidangé au-dessus de 5 000 litres dans le cadre d'une vidange de fosse	25 €	36 €
Vidange d'une microstation d'un volume inférieur ou égal à 3 000 litres	172 €	272 €
M3 supplémentaire au-delà de 3 000 litres dans le cadre d'une vidange de microstation	25 €	36 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse tous volumes compris dans le cadre d'une vidange de fosse ou de microstation	36 €	36 €
Débouchage-curage canalisation dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur une fosse (tarification au prorata du temps passé) – l'heure	118 €	130 €
Dégagement d'un regard de visite non accessible	100 €	112 €
Déplacement sans intervention	84 €	125 €

**c) Indicateurs de performance :****Synthèse des contrôles réalisés en 2022****1) Les installations neuves**

	Avis favorable	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable	TOTAL
Nombre de vérifications de fin de travaux	48	110	0	158
Pourcentages	30 %	70 %	0 %	100%

**2) Les contrôles périodiques**

	Avis favorable	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable	TOTAL
Nombre de vérifications périodiques	173	128	337	638
Pourcentages	27 %	20 %	53 %	100 %

**3) Les contrôles de vente**

	Avis favorable	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable	TOTAL
Nombre de contrôles de vente	39	27	141	207
Pourcentages	19 %	13 %	68 %	100 %

Les notaires ont désormais l'obligation de transmettre au SPANC les informations relatives au nouvel acquéreur. Le SPANC peut ainsi contacter les nouveaux acquéreurs pour leur rappeler leurs obligations en matière de mise aux normes. L'acquéreur a ainsi un délai de 1 an suite à la date de la signature de l'acte de vente pour réaliser les travaux de mises aux normes.

**4) Les installations entretenues par le service vidange**

	Prestations programmées	Prestations urgentes	TOTAL
Installations vidangées	414	69	483
Pourcentages	86 %	14 %	100 %

L'entreprise retenue pour effectuer les prestations d'entretien des installations d'assainissement individuel est l'entreprise VALVERT Régionale d'Assainissement (ZA de la Fontaine – 01290 CROTTET).

Pour pouvoir effectuer une vidange, le particulier doit remplir un bon de commande qu'il doit retourner directement au SPANC (téléchargeable sur le site internet du SICED, disponible auprès du SPANC et des Mairies). Le SPANC se charge alors de transmettre ces bons de commande à l'entreprise qui prend contact par la suite avec le particulier pour fixer une date d'intervention. Le particulier reste libre de passer par le service mis en place par le SPANC ou de choisir directement l'entreprise agréée de son choix.

#### **d) Récapitulatif financier de l'année 2022 :**

##### **Compte administratif 2022**

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	- 237 988.85 €
Recettes	+ 232 207.59 €
Résultat antérieur	+ 67 667.03 €

**Résultat fonctionnement** **+61 885.77 €**

#### **Section d'investissement**

Dépenses	-1 620.71 €
Recettes	+5 935.08 €
Résultat antérieur	+8 125.99 €

**Résultat d'investissement** **+12 440.36 €**

**Résultat global 2022** **+74 326.13 €**

#### **e) Projets futurs :**

De nouveaux équipements informatiques sont prévus pour 2023 avec l'achat de 2 tablettes qui serviront pour la réalisation des contrôles de terrain par les techniciens du service. Ces tablettes ainsi que l'ordinateur principal du service, présent au bureau, seront équipés d'un nouveau logiciel de gestion du parc des installations d'assainissement non collectif. Ce nouveau logiciel permettra d'établir plus rapidement les comptes rendus des contrôles et d'intégrer de nouveaux critères liés à la réglementation et aux filières agréées.

Le SPANC étudie la possibilité de créer un service capable d'assurer l'entretien des filières agréées (microstation, filtre compact) par le biais d'un marché public en vue de choisir une entreprise susceptible d'assurer ces entretiens.

Dans le cadre des événements récurrents de sécheresse que connaît le territoire, il est envisagé de faire des commandes groupées de cuves ou de citernes de récupération d'eaux. Ces cuves ou citernes pourront être utilisées pour soit récupérer les eaux pluviales de toiture, soit récupérer une partie des eaux usées traitées.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **II-7) Constitution d'un groupe de travail projet modernisation et sécurisation des déchèteries**

M. le Président rappelle que face à la recrudescence des incivilités, des agressions verbales et des mises en danger des agents et des usagers, une réflexion est en cours pour sécuriser et moderniser les déchèteries.

Il est envisagé de :

- Les mettre aux normes
- Les équiper d'une vidéosurveillance plus moderne
- Les équiper d'un système d'accès sécurisé avec barrières automatiques :
  - par lecture de plaques minéralogiques,
  - limitant le nombre de véhicules sur le quai
  - limitant le nombre d'accès à l'ensemble des déchèteries du territoire
  - interdisant temporairement l'accès du public lors des manœuvres de collecte/transfert
  - permettant une facturation simplifiée du service aux professionnels
  - sécurisant les interventions de broyage ou de rotation des bennes

- Les équiper d'un système et d'un logiciel de suivi d'activités permettant aux gardiens de maîtriser les enlèvements en haut de quai et bas de quai, notamment les rotations de bennes, les enlèvements et les facturations,
- Les doter d'un règlement intérieur plus complet et protecteur.

Des visites de déchèteries chez des homologues déjà équipés de systèmes similaires et des rencontres avec les fournisseurs présents sur le marché devront être organisées.

Afin de mener une réflexion collective et dégager un large consensus sur ces questions, M. le Président propose de créer un groupe de travail composé de 12 membres :

- Le Président,
- 6 élus délégués volontaires,
- 2 gardiens de déchèteries,
- Le responsable du service déchèteries,
- Le chef d'exploitation,
- La Directrice Générale des Services.

Se sont proposés :

- Mme CHEMY Murielle, Mervans
- M. CANET Jean-Luc, Bellesvres
- Mme EUVRARD Jocelyne, Frangy-en-Bresse
- M. GAUDRY Guy, Saint-Martin-en-Bresse
- M. CAVARD Jean-Paul, Saint-Germain-du-Bois
- M. GEOFFROY Ludovic, Saint-Germain-du-Plain

**Adoption à l'unanimité**

#### **II-8) Dépôt d'une candidature auprès de CITEO pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques – levier B**

M. le Président rappelle au Comité syndical que CITEO est un éco-organisme agréé par l'état pour les filières des emballages ménagers et papier graphiques pour la période 2018-2023.

Le Siced Bresse Nord a souhaité prendre position dès la première phase d'annonce de lauréats en déposant un dossier d'Appel à Projets Collecte 2023 auprès de CITEO dans le cadre de son opération de conteneurisation du flux emballages collectés en porte à porte pour obtenir un financement au titre du Levier B « Standardisation des contenants de pré-collecte ».

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) préconise la suppression de collecte en sacs afin de lutter contre les risques de troubles musculo-squelettiques.

A ce titre, CITEO propose des financements correspondant à 60% des dépenses éligibles hors taxes. Le plafond global de financement est limité à 500 000,00 € par lauréat.

**Adoption à l'unanimité**

#### **II-9) Département de Saône-et-Loire, demande de soutien à l'archivage des collectivités**

M. le Président informe le Comité syndical que le Département de Saône-et-Loire accompagne les collectivités dans leurs opérations d'archivage initial, tant sur les opérations de traitement (conditionnement, éliminations, classement et inventaire) que sur l'acquisition d'équipements adaptés à la conservation des documents archivés.

Une subvention de 5 000,00 € est accordée par le Département pour cette action.

Le Président est autorisé à l'unanimité à solliciter cette subvention.

**Adoption à l'unanimité**

#### **II-10) Convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail**

M. le Président rappelle au Comité syndical que l'employeur d'un Sapeur-Pompier Volontaire (SPV) peut conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation des SPV.

Ce partenariat représente une véritable plus-value pour le SICFD. Le sapeur-pompier volontaire est :

- Un employé qui de par les compétences acquises comme sapeur-pompier, apporte une valeur ajoutée sur son poste de travail et à son employeur. Cette valeur ajoutée sera optimisée par la mise en place d'une fiche de poste en tant que référent sécurité
- Un secouriste expérimenté et recyclé qui peut intervenir immédiatement en cas d'accident
- L'agent deviendra agent de prévention du terrain
- Un employé formé et futur formateur qui pourra disposer de formations sécurité liées à son activité

#### **Adoption à l'unanimité**

### **II-11) Participation du SICED lors de la remise de médailles d'honneur du travail, de mutation ou de départ en retraite**

M. le Président rappelle au Comité syndical que l'ancienneté dans la fonction publique permet aux agents d'obtenir une médaille du travail intitulée la médaille « d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ».

Elle comprend 3 échelons correspondant à l'ancienneté :

- Argent qui peut être décerné après 20 années de service,
- Vermeil qui peut être décerné après 30 années de service aux titulaires de la médaille d'argent,
- Or qui peut être décerné après 35 années de service aux titulaires de la médaille de vermeil.

Le diplôme est décerné et offert à l'agent par la Préfet de Saône-et-Loire. La médaille correspondante est offerte par le SICED, gravée de ses noms, prénoms et promotions.

M. le Président propose d'instaurer une participation du syndicat à la remise de médailles d'honneur communales, à savoir :

- Un cadeau d'une valeur de 100 € pour l'échelon « argent »,
- Un cadeau d'une valeur de 150 € pour l'échelon « vermeil »,
- Un cadeau d'une valeur de 200 € pour l'échelon « or ».

De même, à l'occasion d'une mutation ou d'un départ à la retraite, il est proposé :

- Un cadeau d'une valeur de 100 € pour une mutation après 10 année passée au service du SICED,
- Un cadeau d'une valeur de 150 € pour un départ à la retraite après 15 années passées au service du SICED.

Le mode de calcul du nombre d'années nécessaires sera identique à celui permettant l'obtention de la médaille d'« Honneur Régionale, Départementale et Communale ».

#### **Adoption à l'unanimité**

### **III) QUESTIONS DIVERS**

#### **III-1) Point sur la distribution des bacs :**

Présentation : M. Laurent PARADIS

Une visite de l'usine de fabrication des bacs a été effectuée le 07 Juin 2023.

Différents tests sont réalisés sur les bacs, à savoir :

- résistance au froid (congélateur) ,
- résistance aux produits corrosifs,
- solidité du fond du bac,
- solidité du bac,
- durabilité des roues dans le temps,
- bascule du bac dans la BOM.

Distribution des bacs :

- 13 Communes servies
- 5 726 foyers dotés
- 10 544 bacs distribués

Il est demandé aux mairies de continuer à distribuer des sacs jaunes jusqu'à ce que toutes les communes soient pourvues.

### III-2) Comparatif des tonnages collectés – Janvier-Mai :

Présentation : M. Raphaël DEBRUNE

## COMPARATIF DES TONNAGES COLLECTÉS JANVIER A MAI

	Janv-mai 2022	Janv-mai 2023	Evolution des tonnages		Réduction de la TGAF à 57,20 € TTC/T
Ordures ménagères résiduelles	2 115 T	1 324 T	- 791 T	- 37,40 %	- 45 242 €
Emballages	124 T	504 T	+ 380 T	+ 307,42 %	
Papiers	221 T	199 T	- 23 T	- 11,27 %	
Verre	516 T	544 T	+ 28 T	+ 5,18 %	
DNR	454 T	312 T	- 142 T	- 45,46 %	- 8 124 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 430 T</b>	<b>2 883 T</b>	<b>- 548 T</b>	<b>- 18,97 %</b>	<b>- 53 366 €</b>

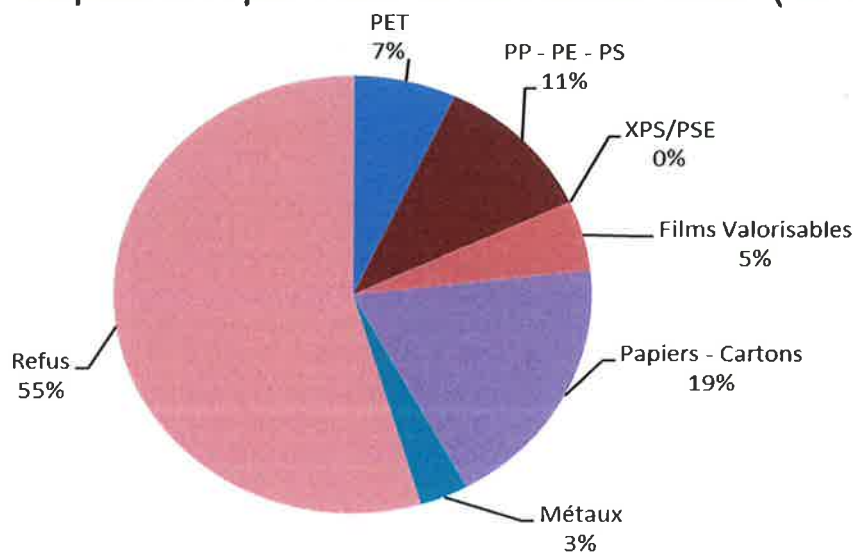
7

### III-3) Collecte des emballages en porte à porte caractérisation en Mai :

Présentation : Mme Emilie DUCLET

55 % de refus en Mai

## Composition par famille de l'échantillon (42 kg)



### Collecte des emballages en porte-à-porte, solutions mises en place :

Pour améliorer la qualité du tri et limiter les imbriqués :

- Sensibilisation des usagers lors des JPO avec un atelier dédié
- Sensibilisation de l'équipe de collecte avec le dépôt d'un rappel visuel dans les boîtes aux lettres
- Test de transfert et de livraison des emballages au Centre de Tri en BOM pour limiter les imbriqués mécaniques

### III-4) Horaires des services (fortes chaleurs) :

- Déchèteries : 7h00 – 13h00 les lundis-mardis-mercredis-vendredis-samedis - 30h00/semaine d'ouverture au public
- Service Collectes en porte à porte : 4h00 – 12h00 - *Bien sortir les bacs la veille au soir*
- Service Collectes Tri/déchèteries : 7h30 – 11h00 / 12h00 – 17h30 - *Transfert des déchets aux centres de tri dès la fin du ramassage*



## **FORTES CHALEURS** **HORAIRES d'OUVERTURES**

**De nos 6 déchèteries**

**Du 3 juillet au 26 août 2023**

Déchèteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Dampierre en Bresse	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	FERMEE	7h00-13h00
Ouroux sur Saône	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00
Pierre de Bresse	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00
St Germain du Bois	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00
St Germain du Plain	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00
St Martin en Bresse	7h00-13h00	7h00-13h00	7h00-13h00	FERMEE	7h00-13h00	7h00-13h00

### III-5) Journée portes-ouvertes 2024 :

Les journées portes ouvertes ont eu lieu le samedi 22 Juin 2024.

### III-6) Calendriers des prochaines réunions :

- Bureau syndical :
  - Jeudi 07/09/2023 à 17h15 – Salle de réunion SICED
  - Mardi 21/11/2023 à 17h15 - Salle de réunion SICED
- Comité syndical
  - Jeudi 21/09/2023 à 18h15 – Salle des fêtes de SERLEY
  - Jeudi 07/12/2023 à 18h15 – Salle des fêtes de SERLEY

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude MERCEY-BON